

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

1



COMMUNE DE LA JARNE

LUNDI 31 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi trente-et-un janvier, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 27 janvier 2022.

Étaient présents : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Laurence DUBRUN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, Stéphane GABUCCI.

En visioconférence : Stéphanie COLOSIO, Christelle LECOMTE, Didier MAURISSAU, Michèle ROY, Pascal DAHURON, Emilie BEGUE, Bernard MARCELE, Mathilde HAUTOT, Isabelle BURGAUD, Amandine MICHOT, Eric VAN DEN STEENDAM, Mathilde HAUTOT.

Absent : Michael VIRGINIUS.

Monsieur Jean-Louis TERRADE a été désigné **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h05**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	19
Nombre de conseillers municipaux présents	18
Nombre de conseillers municipaux ayant donné procuration	0
Nombre de conseillers municipaux votants	18

- **APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL :**

Constatant qu'aucune remarque sur le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 6 décembre 2021 n'a été formulée, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ledit procès-verbal.

Celui-ci est adopté A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Ordre du jour adopté A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

FINANCES COMMUNALES

I – ENGAGEMENT DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les dépenses d'investissement à autoriser,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** d'autoriser, avant le vote du Budget Primitif 2022 et au titre de l'exercice 2022, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement suivantes :

AVANCE DE CREDITS BP 2022	
Opération 86 - Voirie communale	11 405,00 €
Opération 101 – Ecoles	500,00 €
Opération 180 - Espace de travail partagé	14 000,00 €
Opération 185 - Services techniques	2 750,00 €
Opération 139 - Maison de Mélusine	1 100,00 €
Opération 145 - Achat de véhicules	22 000,00 €
TOTAL avance de crédits	51 755,00 €

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2022 de la commune lors de son adoption,
- **AUTORISE** le Maire (ou son représentant) à engager, liquider et mandater les dépenses sur les crédits ouverts.

II – CONTRAT DE RECHERCHE DE FINANCEMENTS ET DE MANDAT POUR LA LABELLISATION « BAS-CARBONE » ET/OU LABELLISATION « LA ROCHELLE TERRITOIRE ZÉRO CARBONE » DU PROJET DE FORETS URBAINES

Vu le projet de contrat,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** le contrat de recherche de financements et de mandat pour la labellisation « bas-carbone » et/ou « La Rochelle Territoire Zéro Carbone » (LRTZC), dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire (ou son représentant) à le signer, ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

III – VALIDATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ENERGETIQUE (CRTE)

Vu le Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE),

Vu le recensement des actions engagées en 2022 et des projets à mener dans le courant du mandat 2020-2026 dans la commune de La Jarne,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **VALIDE** le Contrat de Relance et de Transition Energétique, annexes comprises, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

VIE CULTURELLE

IV – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE POUR LE FESTIVAL DE PRINTEMPS 2022

Vu le projet de convention de partenariat,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **ADOpte** les termes de la convention de partenariat avec le Conservatoire de Musique et de Danse de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour le Festival de Printemps 2022, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention de partenariat pour le territoire de l'Agglomération de La Rochelle ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES

V – DEBAT PORTANT SUR LES GARANTIES ACCORDEES AUX AGENTS EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

PREND ACTE des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021).

INFORMATIONS DIVERSES

VI – PRESENTATION DU BILAN CARBONE DE LA COMMUNE DE LA JARNE – ANNEE DE REFERENCE 2019

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Virginie KALBACH expose le bilan carbone réalisé pour la commune de La Jarne. En effet, dans le cadre du **projet « La Rochelle Territoire Zéro Carbone »**, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a mandaté un cabinet d'études, ECEOS, spécialisé dans le conseil en stratégie Carbone, pour réaliser le bilan carbone des communes volontaires. Et la municipalité de La Jarne avait, par délibération en date du 7 octobre 2019, choisi d'adhérer au groupement de commandes de ladite étude.

Sur la base des résultats du bilan effectué sur l'année 2019, Madame Virginie KALBACH a exposé les pistes et actions possibles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre préconisées par le cabinet ECEOS notamment :

- en améliorant la gestion de la consommation d'électricité (dans les bâtiments et dans l'éclairage public) par la mise en place de régulateurs, de matériel à basse consommation,
- en mettant en place au restaurant scolaire des dispositifs de lutte contre le gaspillage alimentaire, la fourniture de produits locaux avec des circuits courts, des menus à plus faible proportion de viande bovine,
- en acquérant des véhicules moins émetteurs de gaz à effet de serre et en faisant la promotion de l'éco-conduite,
- en sensibilisant le personnel communal à la réduction de gaz à effet de serre dans les déplacements domicile-travail, par la promotion des déplacements doux, du covoiturage et du télétravail,
- en sensibilisant le personnel communal à la réduction de l'empreinte carbone « numérique » : éviter les envois de gros fichiers non indispensables, limiter la liste de diffusion au strict nécessaire, privilégier les visioconférences autant que possible si elles évitent des déplacements.

VII – REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.I.F.S.E.E.P.) – AVIS DU COMITE TECHNIQUE DU CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE-MARITIME

Monsieur le Maire rapporte que le comité technique du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, réuni le 15 mars dernier, a émis un **avis favorable** à la mise en place du nouveau régime indemnitaire, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) tel qu'il a été adopté par délibération du 6 décembre 2021.

VIII – PRESENTATION DU NOUVEAU LOGO DE L'ESPACE JEUNES

Madame Stéphanie COLOSIO présente le nouveau **logo de l'Espace Jeunes** réalisé en collaboration avec les jeunes et les membres des commissions « Enfance-Jeunesse » et « Communication » :



AUTRES INFORMATIONS

- Dans le cadre de **l'actualisation du Projet de territoire de l'agglomération rochelaise**, Monsieur le Maire.
- Monsieur le Maire rappelle que le **projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle** est en cours d'actualisation. Vice-Président en charge de la coordination et l'animation, il a décidé de mettre en œuvre une première phase de concertation auprès de chaque commune membre de la CdA, accompagné par le cabinet SÉMAPHORES missionné pour mener cette étude. Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à participer à une réunion d'échanges lundi 14 février 2022 à 20h dans la salle du Conseil.
- Monsieur le Maire du renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent pour la **fourrière animale** pour l'année 2022.
- Monsieur le Maire informe de la livraison du bâtiment modulaire comme **base de vie des services techniques**.
- Monsieur le Maire remercie le personnel communal, touché « en cascade » par le covid, qui fait preuve d'adaptabilité dans la réorganisation quotidienne, voire par demi-journée.

La séance est levée à **21 heures 50**.

A La Jarne, le 31 janvier 2022,

Le Maire,



Vincent COPPOLANI

Les délibérations du Conseil municipal du 31 janvier 2021 sont disponibles pour une consultation à la mairie.

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

1



COMMUNE DE LA JARNE

LUNDI 31 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi trente-et-un janvier, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 27 janvier 2022.

Étaient présents : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Laurence DUBRUN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, Stéphane GABUCCI.

En visioconférence : Stéphanie COLOSIO, Christelle LECOMTE, Didier MAURISSAU, Michèle ROY, Pascal DAHURON, Emilie BEGUE, Bernard MARCELE, Mathilde HAUTOT, Isabelle BURGAUD, Amandine MICHOT, Eric VAN DEN STEENDAM, Mathilde HAUTOT.

Absent : Michael VIRGINIUS.

Monsieur Jean-Louis TERRADE a été désigné **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h05**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	19
Nombre de conseillers municipaux présents	18
Nombre de conseillers municipaux ayant donné procuration	0
Nombre de conseillers municipaux votants	18

- **APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL :**

Constatant qu'aucune remarque sur le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 6 décembre 2021 n'a été formulée, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ledit procès-verbal.

Celui-ci est adopté A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Ordre du jour adopté A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

FINANCES COMMUNALES

I – ENGAGEMENT DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les dépenses d'investissement à autoriser,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** d'autoriser, avant le vote du Budget Primitif 2022 et au titre de l'exercice 2022, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement suivantes :

AVANCE DE CREDITS BP 2022	
Opération 86 - Voirie communale	11 405,00 €
Opération 101 – Ecoles	500,00 €
Opération 180 - Espace de travail partagé	14 000,00 €
Opération 185 - Services techniques	2 750,00 €
Opération 139 - Maison de Mélusine	1 100,00 €
Opération 145 - Achat de véhicules	22 000,00 €
TOTAL avance de crédits	51 755,00 €

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2022 de la commune lors de son adoption,
- **AUTORISE** le Maire (ou son représentant) à engager, liquider et mandater les dépenses sur les crédits ouverts.

II – CONTRAT DE RECHERCHE DE FINANCEMENTS ET DE MANDAT POUR LA LABELLISATION « BAS-CARBONE » ET/OU LABELLISATION « LA ROCHELLE TERRITOIRE ZÉRO CARBONE » DU PROJET DE FORETS URBAINES

Vu le projet de contrat,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** le contrat de recherche de financements et de mandat pour la labellisation « bas-carbone » et/ou « La Rochelle Territoire Zéro Carbone » (LRTZC), dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire (ou son représentant) à le signer, ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

III – VALIDATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ENERGETIQUE (CRTE)

Vu le Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE),

Vu le recensement des actions engagées en 2022 et des projets à mener dans le courant du mandat 2020-2026 dans la commune de La Jarne,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **VALIDE** le Contrat de Relance et de Transition Energétique, annexes comprises, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

VIE CULTURELLE

IV – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE POUR LE FESTIVAL DE PRINTEMPS 2022

Vu le projet de convention de partenariat,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **ADOpte** les termes de la convention de partenariat avec le Conservatoire de Musique et de Danse de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour le Festival de Printemps 2022, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention de partenariat pour le territoire de l'Agglomération de La Rochelle ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES

V – DEBAT PORTANT SUR LES GARANTIES ACCORDEES AUX AGENTS EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

PREND ACTE des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021).

INFORMATIONS DIVERSES

VI – PRESENTATION DU BILAN CARBONE DE LA COMMUNE DE LA JARNE – ANNEE DE REFERENCE 2019

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Virginie KALBACH expose le bilan carbone réalisé pour la commune de La Jarne. En effet, dans le cadre du **projet « La Rochelle Territoire Zéro Carbone »**, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a mandaté un cabinet d'études, ECEOS, spécialisé dans le conseil en stratégie Carbone, pour réaliser le bilan carbone des communes volontaires. Et la municipalité de La Jarne avait, par délibération en date du 7 octobre 2019, choisi d'adhérer au groupement de commandes de ladite étude.

Sur la base des résultats du bilan effectué sur l'année 2019, Madame Virginie KALBACH a exposé les pistes et actions possibles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre préconisées par le cabinet ECEOS notamment :

- en améliorant la gestion de la consommation d'électricité (dans les bâtiments et dans l'éclairage public) par la mise en place de régulateurs, de matériel à basse consommation,
- en mettant en place au restaurant scolaire des dispositifs de lutte contre le gaspillage alimentaire, la fourniture de produits locaux avec des circuits courts, des menus à plus faible proportion de viande bovine,
- en acquérant des véhicules moins émetteurs de gaz à effet de serre et en faisant la promotion de l'éco-conduite,
- en sensibilisant le personnel communal à la réduction de gaz à effet de serre dans les déplacements domicile-travail, par la promotion des déplacements doux, du covoiturage et du télétravail,
- en sensibilisant le personnel communal à la réduction de l'empreinte carbone « numérique » : éviter les envois de gros fichiers non indispensables, limiter la liste de diffusion au strict nécessaire, privilégier les visioconférences autant que possible si elles évitent des déplacements.

VII – REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.I.F.S.E.E.P.) – AVIS DU COMITE TECHNIQUE DU CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE-MARITIME

Monsieur le Maire rapporte que le comité technique du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, réuni le 15 mars dernier, a émis un **avis favorable** à la mise en place du nouveau régime indemnitaire, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) tel qu'il a été adopté par délibération du 6 décembre 2021.

VIII – PRESENTATION DU NOUVEAU LOGO DE L'ESPACE JEUNES

Madame Stéphanie COLOSIO présente le nouveau **logo de l'Espace Jeunes** réalisé en collaboration avec les jeunes et les membres des commissions « Enfance-Jeunesse » et « Communication » :



AUTRES INFORMATIONS

- Dans le cadre de **l'actualisation du Projet de territoire de l'agglomération rochelaise**, Monsieur le Maire.
- Monsieur le Maire rappelle que le **projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle** est en cours d'actualisation. Vice-Président en charge de la coordination et l'animation, il a décidé de mettre en œuvre une première phase de concertation auprès de chaque commune membre de la CdA, accompagné par le cabinet SÉMAPHORES missionné pour mener cette étude. Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à participer à une réunion d'échanges lundi 14 février 2022 à 20h dans la salle du Conseil.
- Monsieur le Maire du renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent pour la **fourrière animale** pour l'année 2022.
- Monsieur le Maire informe de la livraison du bâtiment modulaire comme **base de vie des services techniques**.
- Monsieur le Maire remercie le personnel communal, touché « en cascade » par le covid, qui fait preuve d'adaptabilité dans la réorganisation quotidienne, voire par demi-journée.

La séance est levée à **21 heures 50**.

A La Jarne, le 31 janvier 2022,

Le Maire,



Vincent COPPOLANI

Les délibérations du Conseil municipal du 31 janvier 2021 sont disponibles pour une consultation à la mairie.